

# CHEMINS DE TRAVERSE

Lettre d'information et de réflexion sur les dynamiques rurales en Auvergne, éditée par le CREFAD Auvergne

## Un nouveau groupe plein de projets au Crefad Auvergne...

Suite à un été calme et très chaud, nous avons rencontré dans l'automne **une dizaine de personnes qui ont décidé de participer à la dynamique « Accompagnement de projet de création d'activité en milieu rural »**. Il y a donc un nouveau groupe en formation à la **Boutique d'Initiatives rurales** de Clermont-Ferrand.

Ce petit groupe a débuté, fin octobre, par une semaine de travail sur les projets respectifs de chacun. Tous sont venus pour réfléchir sur leur projet: **Comment définir mon projet? Comment trouver le lieu qui me convient?**



**Quel statut choisir? Quels sont les financements, les partenaires possibles? Comment préparer des comptes prévisionnels? À qui s'adresser?...**

Autant de questions que nous tentons d'aborder avec eux tout au long de la formation.

Mais pour commencer, nous avons travaillé une semaine à nous connaître les uns les autres, à définir le projet tel qu'il est actuellement et à écrire un petit texte de présentation. Voici donc, accompagné d'une photo, **le texte rédigé par chacun des stagiaires** présents fin octobre.

1 Marie-Anne Lenain,  
responsable de la Boutique d'Initiatives.

# Accompagnement de la création d'activité en milieu rural

## De nouveaux porteurs de projet au CREFAD Auvergne



Salut, moi c'est **Nora**, j'ai 24 ans. Je suis demandeuse d'emploi. J'habite un village dans les Combrailles : les Ancizes Comps. J'aime la nature, la musique, le théâtre et les grandes fêtes entre amis.

J'aimerais créer un bar (associatif) avec des soirées concert, expositions, à bas prix ; car je pense que les organisations comme la coopérative de mai par exemple qui nous vole (concert à 20 euros et bière à 2.50 euros). Connaissant beaucoup de gens qui trouvent ça révoltant, mes amies et moi-même, nous voulons ouvrir un lieu de rencontre où règne la convivialité, où les gens viennent partager un moment privilégié avec l'artiste. Amateurs de bon son, de concerts privés, de live, vous serez ravis.

Actuellement, mon projet reste dans ma tête, il faudrait que je l'écrive. Pour cela j'ai commencé un module projet au CREFAD où j'en parle. Je trouve ce lieu intéressant, on est tous différents avec le même but : réaliser son projet.

La phrase que je retiendrai c'est qu' « on n'est pas fou, quand on est porteur d'un projet. »

Il faut y croire!!! Tél. :  
06 64 14 76 84



Bonjour, je m'appelle **Annie**, j'ai 42 ans, maman d'une charmante fille Agathe de 13 ans. Suite à un virage dans ma vie professionnelle d'assistante, l'envie d'autre chose, de choisir un nouveau départ, m'a amené à mûrir le projet d'ouvrir un gîte d'étape chez mon ami Christophe, à Boutaresse, sur les hauts plateaux envoûteurs du Cézallier. Ce serait une petite structure qui pourrait héberger entre 10 et 15 personnes plus une chambre d'hôtes. Je souhaite organiser de temps en temps des animations musicales, artistiques, ou autres. Je salue et remercie Benoît et Marie-Anne formateurs au CREFAD, qui par leur dynamique et leur humanisme m'éclaireront sur l'avancée de ce projet.

Annie COTTE, 16, rue des jardins, 63 730 Les MARTRES DE VEYRE. Tél. 04 73 39 87 27.



Amoureux de l'Auvergne et passionné de randonnée pédestre, je désire faire découvrir à un maximum de personnes la beauté et la diversité de la nature des Monts d'Auvergne.

Pour cela, je souhaite ouvrir un Centre d'Accueil. Ce centre comprendra des gîtes individuels, un gîte de groupe et un gîte pour handicapés.

Après plus de 20 ans passés en restauration collective, je suis actuellement en recherche active du lieu idéal sur les départements du Puy de Dôme, Cantal et Haute-Loire. Ce lieu devant allier beauté du site et des bâtiments pourra être amélioré par mes soins.

**Gilles VAYSSIERE**

[cgap.vayssiere@worldonline.fr](mailto:cgap.vayssiere@worldonline.fr)



*Un beau jour, je suis bénévole dans une association de Solidarités Jeunesses, on me parle de projet personnel et de développement.*

*Un autre jour, je suis Volontaire Européen à Madrid, je vois le métro et les rues mais aussi toutes ces choses, que l'on peut faire et imaginer. Le mot « projet » est encore dans ma tête et j'imagine :*

*Un lieu, ouvert à tous, où l'on peut boire un thé, proposer ou participer à des cours, des soirées, des expositions, pourquoi pas une boutique d'artisans. Un moyen actif de partager.*

*Mais le projet, qui en découle pour le moment, serait un bar sans alcool et sans produit venu d'un monde capitaliste. Il y aura une bibliothèque et deux ordinateurs, une imprimante, l'abonnement à diverses revues et la possibilité à d'autres de pouvoir user du lieu. D'amener à la campagne ce qu'il y a suffisamment trop en ville, des idées.*

*Quand je parle des autres, je parle de vous, qui êtes bien embêté de vous embêter parfois, du côté de Bourbon l'Archambault, du côté de Moulins.*

*Et si je parle de moi, je dirais qu'il reste à faire ce que je n'ai pas envie de faire seule...*

**Émilie :** 06 66 55 63 86  
emilie\_urbanisation@hotmail.com



*Je m'appelle **Michel** LEYGNAC et nous formons une famille de cinq personnes. Pour des raisons de santé de l'un d'entre nous, nous avons décidé de créer une entreprise en rapport avec l'agrotourisme. Cette idée permet aux enfants d'exercer leurs activités. Notamment ma fille désire installer un atelier vente de poterie. Mon dernier fils a une passion pour l'élevage et le dressage des chevaux de compétition (sauts d'obstacles). Parallèlement à cette activité, il veut prendre en pension de travail des chevaux de propriétaires.*

*Quant à mon fils aîné, il prendrait à sa charge la maintenance des installations ainsi que la logistique informatique.*

*En ce qui concerne mon épouse, elle désire développer une activité gîtes, chambres d'hôtes.*

*Quant à moi, enseignant en cours de reconversion, je veux cultiver des plantes dans le but de les distiller pour fabriquer des huiles essentielles.*

*Nous sommes actuellement à la recherche d'une propriété (environ. 25 ha) sur laquelle seraient déjà implantés une maison d'habitation, ainsi que des bâtiments agricoles transformables pour développer toutes nos activités.*

*Je suis actuellement en formation au CREFAD (Merci aux animateurs) où j'espère combler certaines lacunes.*

*Si vous avez le lieu que nous recherchons, vous pouvez me contacter sur Internet : michel.leygnac@free.fr*



**Mélanie**, 25 ans, vivant sur le Plateau de Millevaches, zone désertique mais avec une vie associative riche. Salariée pendant deux ans dans une association d'accompagnement à la création d'activité sur ce territoire, j'ai aujourd'hui, à mon tour, envie de concrétiser mon projet.

*Habitante de la campagne, je me suis toujours sentie proche des paysans et de la terre. L'agriculture est alors pour moi synonyme de bonne alimentation, respect de l'environnement, maîtrise d'un outil de production et d'une filière.*

*Pourtant lors d'un BTS maraîchage, je n'entends plus parler que de productivité, rentabilité, produits chimiques...*

*Résultat de cet enseignement : ma seule envie est de prouver que le contraire est possible.*

*Voilà pourquoi aujourd'hui je viens au Crefad mûrir un projet de production de plantes aromatiques et médicinales, d'aménagement d'un jardin pédagogique pour petits et grands. Ce dernier serait basé sur la découverte, par l'écoute de nos sens, de la beauté et de richesse qui nous entourent.*

*Un espace support à la créativité, au bien être physique et moral...*

*Et tout ça en Limousin, s'il vous plaît !*

*... à condition de trouver un lieu. Si vous avez une idée > contact : 05 55 67 91 76*



Nadine BARBER 37 ans, 1 enfant, âgée de 10 ans. Autodidacte issue d'un milieu modeste et d'une famille de 6 enfants, j'ai décidé à l'âge de 20 ans d'envisager de me lancer dans une formation agricole plus précisément un B.T.A.

Attirée par la production animale, j'éleve actuellement un chien de race exposition et concours. La passion grandissante pour le milieu rural m'a amenée tout au long de ma carrière à travailler avec des gens ayant la même passion que moi, de partager des idées. Fervent amateur de Saint-Nectaire, je me suis alors penchée sur son avenir promotionnel et commercial.

Aujourd'hui ce projet serait de créer une labellisation à l'intérieur de l'A.O.C en différenciant le Saint-Nectaire Salers du Montbéliard afin de promouvoir la race Salers en Auvergne. Ce projet sur écrit attend des interlocuteurs compréhensifs : association, syndicat rural pour avancer.



Je m'appelle Patrick THIBAULT. J'habite un petit village à la campagne.

Je suis né en 1954 à Clermont-Fd. Après des études secondaires (BEPC), je suis rentré en apprentissage d'électricité (CAP Électrotechnique).

Ensuite, j'ai commencé à travailler dans le bâtiment avec mon Père qui était artisan électricien. Après une carrière de 30 ans, un problème de santé m'a obligé à cesser mon activité (reconnu T.H. pour la C.O.T.O.R.E.P.). Il a donc fallu que je pense à ma reconversion. Ayant toujours aimé la cuisine et les contacts humains, j'ai donc décidé de créer un complexe multiservices rural (bar, resto, presse, épicerie, etc...) avec l'espoir de monter ce projet avec une municipalité ayant le désir de maintenir une activité commerciale sur sa commune.

Depuis j'ai eu l'opportunité de reprendre un Bar Snack et petite restauration à proximité de mon domicile. Je suis actuellement en contact avec le vendeur et les différents partenaires financiers susceptibles de m'apporter leur aide pour finaliser l'achat de ce commerce.

Parallèlement à cela, je participe à un module projet au sein du CREFAD et je compte suivre une formation début 2004 pour me permettre d'acquérir les compétences qui me manquent pour mener à bien ce projet.

# La moutarde parfois au

Les raisons de s'emporter ne manquent pas, les injustices et les abus honteux sous couvert de modernisme, de libéralisme (financier seulement), de pragmatisme... Tiens par exemple, les dérives vers le « tout-judiciaire-et-chacun-pour-sa-peau ». Vous savez un type qui fait un procès parce que on l'a vu dans un film sans qu'il soit rémunéré, un autre qui tombe malade et attaque un marchand de clopes

## Les faits

**Le 23 février**, incendie de notre habitation. L'ensemble de l'habitation est inutilisable, il faut refaire l'aménagement intérieur et le toit. Le feu s'est déclaré le matin, après que l'insert ait été allumé. Voyant une flamme tombée du conduit, Christine Aubert a appelé les pompiers puis est montée à l'étage et a constaté que le lit brûlait, le feu s'est alors propagé très rapidement jusqu'à l'arrivée des pompiers.

**I+2 25 février** : Première visite de l'expert nommé par Groupama qui se focalise tout de suite sur l'insert et annonce son intention de mettre en cause le plombier qui a réalisé l'installation et le tubage.

**I+46 4 avril** : Seconde expertise en présence des artisans ayant travaillé à la construction de la maison et

# arde vous monte-t-elle nez ?

(bon mais il meurt quand même à la fin).  
Le texte ci dessous en décrit encore une, dans le concret et le quotidien banal: le texte raconte pourquoi et comment, après un incendie accidentel de leur maison d'habitation, Christine et François Aubert (exploitants ruraux ardéchois) rentrent en conflit avec leur assureur. Pourtant, ils ont payé leur cotisation à une mutuelle (ça existe encore?) qui défend la proximité et les intérêts de ses sociétaires (adhérents, clients, usagers, objets, part de marché... à vous de choisir la dénomination). Nous avons repris un texte écrit par François et Christine qui décrit par le menu leur situation et leur impasse.

des experts. La cheminée est déséquibée, fait étrange elle n'est ni abimée par le feu ni même noircie à l'intérieur. Il ne semble évident pour personne que l'insert soit à l'origine de l'incendie. Les participants à l'expertise signent un constat indiquant que « les joints des boisseaux sont encore blancs et peu endommagés, qu'autour du conduit le voligeage est intact, que dans la périphérie du boisseau il reste d'importants vestiges du plancher. »

Pourtant l'expert de Groupama persiste et écrit dans son rapport livré à la compagnie: « Si l'on retient les déclarations de M<sup>me</sup> Aubert, le sinistre est alors imputable à l'installation d'insert; »

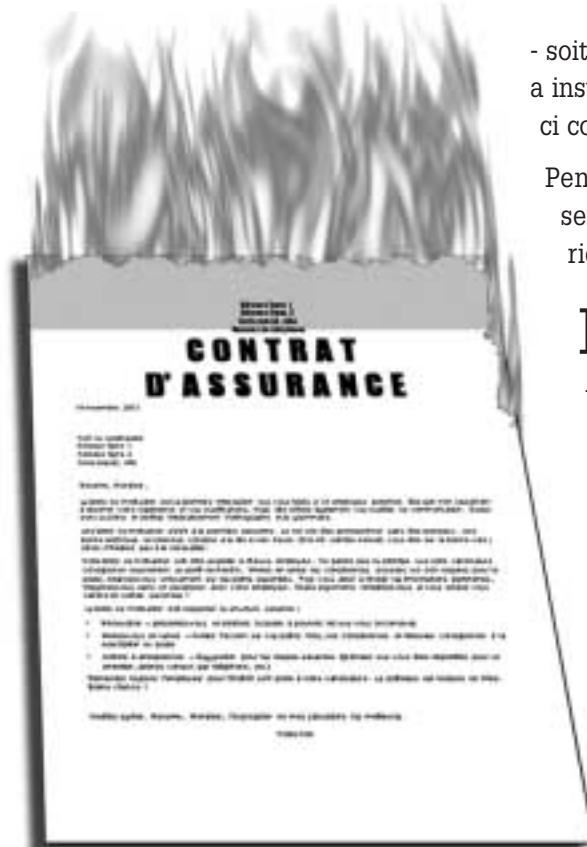
Groupama a alors deux possibilités:

- soit régler le sinistre immédiatement, nous laisser reconstruire et accepter que personne ne soit mis en cause,

Pour les soutenir, vous pouvez informer la mutuelle en question (GROUPAMA) de ce qui vous égratigne ou plus dans cette situation. Ce n'est bien sûr qu'un exemple, un cas duquel nous ne concluons rien au sujet des individus concernés, de la mutuelle en question (ni pire ni meilleure que d'autres) mais qui se produit sous des formes différentes chaque jour et partout et contre lequel le discours dominant est: « on n'y peut rien, c'est comme ça, c'est le système! ».

Et si on pouvait au moins ne pas rester silencieux!

n Xavier Lucien



- soit mettre en cause le plombier qui a installé l'insert au risque que celui-ci conteste, aille en justice et gagne.

Pendant plusieurs semaines, il semble que Groupama ne décide rien et laisse courir le temps.

**I+88 16 mai:** devant le forcing de Christine Aubert pour qu'une décision soit prise, Groupama choisit une troisième voie et demande une expertise judiciaire. C'est-à-dire que c'est la justice qui va décider de la cause.

**I+107 4 juin:** Sur notre demande express, visite du responsable de secteur de Groupama (Coucouron), première (et seule) visite de quelqu'un de la compagnie...

Groupama nous informe qu'un avocat est nommé pour nous assister. Nous voilà attaquants en justice les artisans du village, avec un avocat que nous n'avons pas choisi...

**I+109 5 juin:** Audience des référés, tribunal de grande instance. Un expert est nommé

pour déterminer les causes de l'incendie et chiffrer le dommage, ce que nous avons déjà fait avec notre expert et celui de Groupama. Il dispose d'un délai de 4 mois pour fournir un rapport provisoire pour qu'il y ait des remarques, des contestations et de 6 mois pour un rapport définitif.

**I+150 16 juillet :** Première expertise judiciaire en présence des artisans, des avocats et des experts.

La cheminée est à nouveau auscultée, les autres restes également, et l'expert judiciaire émet (par oral) aussi une autre hypothèse, celle d'un court-circuit.

**I+177 12 août :** Seconde expertise judiciaire pour déterminer le montant du préjudice. L'expert judiciaire fait part (par oral) de l'état de ses réflexions, à savoir qu'il formulera plusieurs hypothèses (dont l'insert) sans pouvoir certifier que l'une d'entre elle est certaine.

Septembre : Forcing pour obtenir de Groupama l'autorisation de reconstruire.

**I+221 25 septembre :** Réponse de Groupama : « seul l'expert, s'il n'envisage pas une nouvelle fois de revenir sur les lieux pour déterminer les causes et origine de l'incendie, peut donner cette autorisation ».

**I+255 29 octobre :** L'expert n'a pas rempli son contrat et n'a toujours pas fourni aux avocats son rapport provisoire, en tout cas nous ne l'avons pas.

### **Nos conclusions :**

Nous sommes assurés à Groupama depuis que nous sommes agriculteurs, pensant que c'était une assurance de proximité avec une écoute et une connaissance meilleure de l'individu. Or il n'en est rien. Depuis 8 mois maintenant, l'échelon local est totalement absent, aucun téléphone, des élus qui n'ont pas voix au chapitre et uniquement une visite d'un responsable de secteur après des demandes insistantes et répétées de notre part.

Actuellement, les seuls contacts avec la compagnie sont ceux que nous avons avec le service juridique et avec l'expert qui ne dépend pas directement de Groupama. C'est toujours avec beaucoup de difficultés que nous avons eu des informations, généralement

orales, souvent contradictoires et toujours volontairement encourageantes pour nous. Combien de fois nous a-t-on dit de passer commande du bois pour la charpente, que tout allait s'arranger très vite, « c'est l'affaire de 15 jours... ? Rassurez-vous, vous êtes bien assuré ! » Pour « endormir » le sinistré, quoi de mieux que de promettre une issue rapide, mais cela ne marche pas très longtemps...

Le temps ne compte pas pour toutes les personnes qui gèrent ce genre de dossiers, experts, avocats, personnel de Groupama, c'est un dossier sur une pile et non des personnes qui vivent mal... Il suffit de voir les

écarts entre les réunions, 44 jours entre les 2 expertises de Groupama, puis 27 entre les 2 séances d'expertise judiciaire, que se passe-t-il dans ces délais, uniquement les convocations des invités...

La logique de Groupama, comme de toutes les compagnies d'assurances, est de chercher à

### **Pour en savoir plus, soutenir et aider :**

Christine et François AUBERT  
Camping municipal  
07560 MONTPEZAT  
[francoisa@free.fr](mailto:francoisa@free.fr)

***Ils peuvent vous faire parvenir les coordonnées de la mutuelle afin d'intervenir par un courrier ou autre manifestation.***

faire payer quelqu'un d'autre mais nous pensions que cela ne se passait pas sur le dos des assurés sinistrés. Nous comprenons que la vérité soit recherchée, nous voudrions aussi connaître l'origine du feu mais maintenant que les constatations ont été faites, que la cheminée a été disséquée, photographiée, qu'on nous laisse reconstruire notre maison ?

### **Matériellement où en sommes-nous ?**

Par humanité (?), pour nous endormir (?), Groupama nous a versé très rapidement des avances suffisantes pour remplacer en urgence l'équipement nécessaire.

Du fait de notre activité professionnelle (chèvres laitières et fromages) nous ne pouvons aller habiter loin de l'exploitation. Jusqu'à présent nous avons trouvé à nous faire prêter des logements tout proches mais avec la difficulté de n'être pas chez soi et de vivre dans les affaires des autres. Nous avons à nouveau déménagé, vers les habitations légères de loisirs du camping municipal, à 4 km... avec tout ce que cela entraîne comme rupture par rapport à l'exploitation, comme risque également quand l'hiver sera là, comme temps perdu, comme inconfort...

n Christine et François Aubert, le 30 octobre 2003

# Quand il est bon de réagir !

ASPAARI est une association bretonne du réseau Peuple et Culture. Elle travaille elle aussi sur les questions de création d'activité en milieu rural, sur la notion d'exploitant rural, sur le fonctionnement du monde actuel et de ses effets sur les « très petites entreprises ».

Elle mène, par exemple, un combat sur la possibilité pour les paysans de produire

leurs propres semences et de pouvoir les vendre sans l'intermédiaire d'un catalogue...

## Pour joindre ASPAARI :

**ASPAARI (Association de Soutien aux Projets et Activités Agricoles et Ruraux Innovants)**

Le bourg  
35330 BOVEL  
Tel/fax : 02 99 92 09 32.

ASPAARI a produit un manifeste que nous souhaitons diffuser ici car il soulève un certain nombre de problèmes que nous rencontrons chaque jour dans l'accompagnement à la création d'activités en milieu rural, et surtout que les stagiaires et un certain nombre de paysans subissent...

## MANIFESTE des Acteurs du développement rural Petits paysans, artisans, acteurs culturels...

Pour une rupture avec la logique de croissance économique et industrielle imposée

Alors que la reconnaissance des nouvelles fonctions (non exclusivement productivistes ou marchandes) du milieu rural se développe, **nous constatons** que tout s'oppose au développement d'initiatives qui innovent dans ce sens :

- 1** - l'organisation des activités humaines évolue vers une « normalisation » et une « administration » accrue.
- 2** - le secteur agricole et rural n'échappe pas à cette tendance, bien au contraire.
- 3** - les évolutions récentes, tant sur le plan économique que sur le plan réglementaire renforcent sans cesse la mécanique d'exclusion.
- 4** - Ces évolutions freinent le développement de microprojets s'éloignant des routes balisées de l'agriculture mais aussi de l'artisanat et des actions culturelles qui choisissent

des systèmes de production ou des dimensions économiques différentes.

### Nous dénonçons :

- 1**- Le conformisme partagé par les institutions agricoles, para agricoles et commerciales qui acceptent d'être des rouages de ce fonctionnement.
- 2**- L'accaparement du foncier et des moyens au profit des installations « normales », excluant ainsi toute possibilité d'entreprendre afin de répondre aux nouvelles attentes de la société.
- 3**- L'application de règles sociales et fiscales pénalisant les petites entreprises individuelles et favorisant les entités de dimensions industrielles.

### Nous demandons :

- 1**- Le droit pour tout paysan vivant exclusivement de la terre, de conserver son statut d'agriculteur quelle

que soit la surface sur laquelle il travaille.

- 2**- Que soit entamée une vraie réflexion sur la création d'un statut adopté aux très petites « entreprises » rurales, dont l'activité serait partiellement agricole, mais aussi touristique, artisanale, pédagogique, artistique, etc.

- 3**- Une reconnaissance, donc un statut.

**Nous déclarons** mettre en œuvre un réseau de solidarité visant à soutenir ces démarches faces aux multiples obstacles qu'elles rencontrent.

n ASPAARI (Association de Soutien aux Projets et Activités Agricoles et Ruraux Innovants)

# Une préoccupation rurale et nationale !

## Que serait la vie sans les associations ?

### Campagne nationale associative.

La Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), représentative du mouvement associatif organisé, se mobilise pour exiger un soutien financier des pouvoirs publics aux projets associatifs, contre le désengagement constaté dans les secteurs particulièrement significatifs de l'insertion sociale et de la solidarité en général... Elle entend négocier de véritables dispositifs d'emplois aidés pour le monde associatif au service de l'intérêt général.

Il s'agit de défendre les associations menacées, de promouvoir la vie associative dans son ensemble en participant à la campagne « Qu'a serait la vie sans les associations ? »

### Ensemble pour une société plus solidaire.

Depuis plus d'un siècle, notre pays possède un tissu associatif riche et diversifié. Une part importante de ces associations se revendique de l'éducation populaire.

L'éducation populaire c'est d'abord le développement de capacités d'écoute, le partage des savoirs, la solidarité entre les générations et la possibilité pour chacun de maîtriser son devenir.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont actives dans des champs aussi vastes que la culture,

les loisirs, les vacances, l'éducation, la solidarité, le social, l'insertion, le développement local urbain et rural, les échanges internationaux, la formation... Des milliers de bénévoles et de salariés s'y investissent pour garder ces activités ouvertes à tous et construire avec ceux qui en bénéficient une société plus solidaire.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire s'inquiètent et s'indignent :

- face à la survalorisation d'une société marchande et l'offensive libérale lancée contre la vie associative ;
- face à la suppression ou au gel des aides publiques et à la remise en cause de dispositifs de contrats aidés.

Elles appellent l'attention des citoyens, des décideurs et des pouvoirs publics quant aux incertitudes, voire aux menaces, qui planent sur leurs projets. Le potentiel qu'elles représentent ne peut être ignoré et doit être valorisé à l'échelle de tous les territoires.

La vie associative est une part de notre avenir. La jeunesse et l'éducation populaire y sont centrales. Les associations sont prêtes à s'engager pour des transformations socialement utiles, solidaires, éducatives et culturelles, mais elles n'ont ni la capacité, ni la volonté d'agir seules.

## Petite Annonce de la Confédération paysanne de Haute-Loire :

Une exploitation agricole de 30 ha environ se libère sur Monistrol sur Loire (43). Plusieurs productions cohabitent : vaches allaitantes, élevage

de porcs en plein air, maraîchage BIO avec commercialisation des légumes sur les marchés. Possibilité d'installations multiples.

Ferme disponible à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Renseignements au 04 71 04 26 78 ou 04 71 08 35 51.

CHEMINS  
de  
TRAVERSE

• Publication d'information générale sur le milieu rural, éditée par le CREFAD Auvergne  
(Centre de Recherches, d'Études, de Formation à l'Animation et au Développement)  
9, rue Sous les Augustins - 63 000 Clermont Ferrand  
Tél. 04 73 31 50 45 - Fax: 04 73 31 15 26

Courriel: [crefad.auvergne@wanadoo.fr](mailto:crefad.auvergne@wanadoo.fr) • Directeur de la Publication: Christian LAMY • Secrétaire de Rédaction: Serge MEVREL

• Imprimé avec les moyens reprographiques de l'éditeur.

